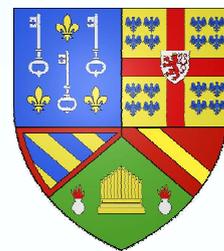


# Bulletin municipal d'Héry





## BULLETIN MUNICIPAL N°472

### Directeur de rédaction :

Patrick ROUSSELLE

### Adjointe de rédaction :

*Sylvie DELCROIX*

### Comité de rédaction :

*Cécile NICOLLAS*

*Isabelle DESPLATS*

*Caroline FROMONOT*

*Alexandra POTHERAT*

*Marc-Antoine MERTZEISEN*

[www.mairie-hery89550.fr](http://www.mairie-hery89550.fr)

[www.facebook.com/villedhery/](https://www.facebook.com/villedhery/)

## Sommaire

<b>P 3</b>	<b>Vie locale</b>
<b>P 14</b>	<b>Vie pratique</b>
<b>P 15</b>	<b>Enfance et jeunesse</b>
<b>P 16</b>	<b>Mémoire d'Héry</b>
<b>P 19</b>	<b>Idées recettes</b>
<b>P 20</b>	<b>Vie associative</b>
<b>P 27</b>	<b>Agenda</b>
<b>P 28</b>	<b>Infos pratiques</b>

### COMMÉMORATION DU 8 MAI



**MERCREDI 8 MAI 2024**

**R.D.V. DEVANT LA MAIRIE – 11H**



**PARIS 2024**



**PASSAGE DE LA FLAMME J-125**

**JEUX OLYMPIQUES J-140**

**JEUX PARALYMPIQUES J-173**

## SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

**Étaient présents** : C. FROMONOT, B. BELARGENT, C. PARET, F. PORCHER, A. MUZIOT, C. CORNELIS, MC SAMPIC, T. HUOT, I. DESPLATS, T. LEFORT, S. MERCIER, P. GUERIN, P. MASSE, P. GONCALVES, A. ROLLET, J. MALON

**Étaient absents excusés** : S. DELCROIX (pouvoir à C. PARET), A. POTHERAT (pouvoir à P. ROUSSELLE)

**Le conseil a commencé à 19 heures 30. Séance levée à 20 heures 10.**

### 1 – FINANCES & PERSONNEL

#### Autorisation d'engagement et mandatement en investissement

**N° DEL2024/01 : Autorisation d'engagement et mandatement en investissement – budget communal et budget eau/assainissement**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par la*

[LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 \(VD\)](#)

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

#### **BUDGET COMMUNAL**

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 2 535 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 633 750 €, soit 25% de 2 535 000 €.

## Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

### Chapitre 20

D202	PLU	6 900 €
------	-----	---------

### Chapitre 21

D21312	interphone urgence	20 200 €
--------	--------------------	----------

D21318	démolition vestiaires foot	29 000 €
--------	----------------------------	----------

	Mission SPS, Contrôle tech., assainissement	14 100 €
--	---	----------

	Mise aux normes électriques	9 700 €
--	-----------------------------	---------

	Bloc-porte salle polyvalente	5 800 €
--	------------------------------	---------

D21351	jeux de cour au sol écoles	4 000 €
--------	----------------------------	---------

D2151	Sécurité voirie	60 000 €
-------	-----------------	----------

	Maitrise d'œuvre aménagements paysagers	24 000 €
--	---	----------

D2152	vidéosurveillance	2 000 €
-------	-------------------	---------

D2188	matériel divers	10 000 €
-------	-----------------	----------

**TOTAL = 185 700 €** (plafond autorisé : 633 750 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTE** les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### Modification de poste

#### N° DEL2024/02 : Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

#### **Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe**

M le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des besoins du services, il est nécessaire de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>)
- Créer 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>) et

**CREE** un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>)

### Modification du temps de travail supérieur à 10% - Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

#### N° DEL2024/03 : Modification du temps de travail supérieur à 10% - Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire informe l'assemblée : Compte tenu de la réorganisation des services (entretien des locaux), il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi et a pour conséquence l'affiliation du fonctionnaire concerné à la CNRACL.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-2 et 3 du code général de la fonction publique, de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (entretien des locaux) créé initialement à temps non complet par délibération du 2 mai 2023 pour une durée de 25h30 par semaine, et de créer un emploi de d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (entretien des locaux) à temps non complet pour une durée de 30 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-2 et 3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du comité social territorial réuni le 18 janvier 2024,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** la proposition du Maire, **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois, et **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

### Loyer presbytère

#### **N° DEL2024/04 : Loyer du presbytère**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, la commune a conclu un bail avec l'association diocésaine de Sens pour lui permettre de loger un homme d'Eglise. A cette époque, le loyer fixé était de 180€ par an.

Au vu des nombreux travaux réalisés dans la bâtisse (ravalement des façades, rénovation des volets, aménagement du rez-de-chaussée accessible) pour un montant d'environ 50 000€.

Suite à une rencontre avec le représentant de l'association, il est proposé de réévaluer le loyer et de le fixer à 250€ par mois. Les autres clauses du bail restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**FIXE** le montant du loyer du presbytère à 250€ par mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

## **2 – TRAVAUX**

### **Avant-projet vestiaires de foot et demandes de subventions**

#### **N° DEL2024/05 : Avant-projet vestiaires de foot et demandes de subventions**

Le 27 septembre 2023, la commune a lancé une consultation pour un architecte dans le cadre du projet de construction de nouveaux vestiaires foot et pour la réhabilitation des vestiaires actuels en club-house/locaux de rangement.

Le 24 octobre 2023, ARP Architectes a été retenu pour cette mission et un avant-projet a été présenté aux élus et aux utilisateurs le 9 janvier 2024.

Après quelques ajustements mineurs et au vu de la conformité du projet avec le cahier des charges et l'enveloppe budgétaire, M. le maire propose que l'avant-projet soit validé.

Le montant prévisionnel des travaux est de 720 000 € HT. Les options s'élèvent à 56 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VALIDE** l'avant-projet présenté par ARP Architecte et **SOLLICITE** des subventions auprès des financeurs potentiels (DETR/DSIL, Agence Nationale du Sport, Région, Fédération Française de Football, ...)

### **Compte-rendu commission « sécurité dans le village » du 8 janvier**

Les 2 devis reçus en fin d'année pour des travaux d'aménagements de sécurité (bandes rugueuses et écluses rue de la Barbottière) n'étaient pas comparables en l'état.

Un nouveau cahier des charges a été envoyé aux 2 entreprises afin de pouvoir étudier les nouvelles propositions.

Une commission « sécurité » sera programmée prochainement pour ce travail.

L'étude d'un aménagement à l'entrée des Baudières sera également à l'ordre du jour.

### 3 – SERVICE JEUNESSE

Suite à l'appel à candidature pour un poste d'animateur, un seul CV a été déposé en mairie.

La jeune postulante, Lydie CHASSAGRANDE, a été reçue. Cet entretien a été satisfaisant et elle a pris ses fonctions le 3 janvier.

#### Projet microscope – demande de subventions

##### **N° DEL2024/06 : Projet « Micro-Blox, construis ton jeu vidéo » - demande de subvention**

Le service jeunesse a rencontré la société Microscope pour mettre en place un projet autour du numérique en septembre 2024.

6 sessions de 3h seront nécessaires pour mener à bien ce projet qui a pour objectifs :

- Apporter une réponse pédagogique et socio-culturelle au manque d'activités numériques sur le territoire
- Réduire les inégalités d'accès à la culture numérique et technique entre les jeunes du territoire
- Mettre en pratique des outils numériques ludiques et contemporains pour donner vie aux idées des jeunes
- Permettre la collaboration et le vivre ensemble entre les jeunes dans le cadre d'un chantier numérique collectif

Le coût du projet est de 2 547.40€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **SOLLICITE** une subvention auprès de la CAF.

### 4 – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

#### Récompenses décors de Noël

Chaque récompensé recevra des bons d'achat à utiliser dans les commerces de la commune lors de la réception du lundi 4 mars 2024 à 19h00.

#### Plan Communal de Sauvegarde

Distribution du PCS mis à jour

### JOURNÉE JEUX OLYMPIQUES DU VENDREDI 12 JUILLET 2024



PARIS 2024



**Le vendredi 12 juillet 2024**, à l'occasion du passage de la flamme olympique dans l'Yonne le 11 juillet, la commune organisera une grande fête sur la journée qui regroupera les festivités du 14 juillet et le festival du P'tit Louis.

Les commerçants et les associations participeront également à cette journée festive. Les bénévoles sont les bienvenus pour donner un peu de leur temps sur les préparatifs.

### **INSCRIVEZ CETTE DATE DANS VOTRE AGENDA !**

Voici le programme :

- A partir de 10h et sur toute la journée : course de push car organisée par le service jeunesse
- Midi : pique-nique intergénérationnel tiré du sac
- Après-midi : animations sportives et culturelles
- Soirée : apéro concert + feu d'artifice + bal

## REPAS DE PRINTEMPS 2024



Le repas de printemps 2024 se déroulera le samedi 20 avril à la Salle Polyvalente.

Les habitants d'Héry de 70 ans et plus recevront très prochainement l'invitation de la municipalité.



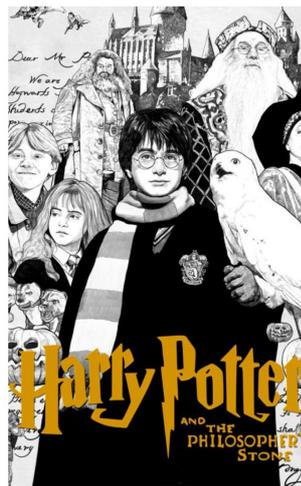
## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

# TROC LIVRES

**DIMANCHE 10 MARS**  
**10h - 18h**

**A LA BIBLIOTHEQUE  
RUE CHARLES ROLLAND à HERY**

**Dépôt des livres :**  
**de préférence le matin**  
**(livres récents et en bon état uniquement)**  
**Pas de troc d'encyclopédie !**



**Exposition  
Harry Potter**

**Du 29 février au 28 mars**  
**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE HERY**

aux heures d'ouverture de la bibliothèque  
(place de l'église)



## COMMERCES



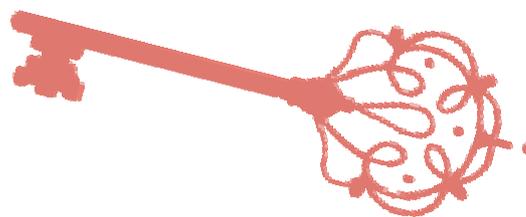
### LES PHARMACIES DE GARDE

01/03/2024 04/03/2024	DES FONTAINES	9 AVENUE DU GENERAL LECLERC	SAINT FLORENTIN	03.86.35.11.22
04/03/2024 08/03/2024	LOUIS	9 BIS RUE ILE CHAMOND	GURGY	03.86.53.18.62
08/03/2024 11/03/2024	DES MILLESIMES	16 AVENUE DE CHABLIS	LIGNY LE CHATEL	03.86.47.40.21
11/03/2024 15/03/2024	DE L ARMANCE	22 GRANDE RUE	NEUVY SAUTOUR	03.86.56.34.67
15/03/2024 18/03/2024	DE LA TRECEY	4 ALLEE GERARD MAGNE	SAINT FLORENTIN	03.86.35.06.71
18/03/2024 22/03/2024	FLEURS DE VIGNE	12 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	CHABLIS	03.86.42.10.22
22/03/2024 25/03/2024	DE L ESPERANCE	1 RUE DE LA COMMANDERIE	MONETEAU	03.86.40.63.61
25/03/2024 29/03/2024	DES FONTAINES	9 AVENUE DU GENERAL LECLERC	SAINT FLORENTIN	03.86.35.11.22
29/03/2024 01/04/2024	DE HERY	17 GRANDE RUE	HERY	03.86.47.77.34
01/04/2024 05/04/2024	DE HERY	17 GRANDE RUE	HERY	03.86.47.77.34
05/04/2024 09/04/2024	DE LA POSTE	9 RUE DE SEIGNELAY	MONETEAU	03.86.40.52.79

Héryssaises, Héryssois,

Je vous avais promis qu'on se reverrait...

Eh bien voilà je vous présente ma nouvelle activité :



**LA  
CONCIERGERIE**  
*de Caroline*

**Nos services  
& nos formules**

Pour toute demande, nous vous proposons des devis personnalisés en fonction de vos besoins !

**Services à la carte**

Check-in, check-out, ménage, blanchisserie du linge de maison, assistance voyageur, gestion des prestataires, gestion des événements, décoration de la location, courses consommables et alimentaires, panier d'accueil, présence sur le site et les réseaux sociaux...

**Contactez-nous !**  
Tél. 06 30 46 15 34  
20 rue Charles Rolland, 89550 Héry  
societe.rameau@orange.fr  
www.laconciergeriedecaroline.fr

La conciergerie de Caroline

**LA  
CONCIERGERIE**  
*de Caroline*

- Tél. 06 30 46 15 34
- 20 rue Charles Rolland, 89550 Héry
- societe.rameau@orange.fr
- www.laconciergeriedecaroline.fr
- La conciergerie de Caroline

**LA  
CONCIERGERIE**  
*de Caroline*

## Premiers événements

**Vendredi 22 mars 2024** : soirée karaoké chez Rococotte de 19h à 22h



20€ par personne (2 boissons + 1 plancha salée + 1 plancha sucrée)

**Toute l'année** : WINE TOUR SAINT-BRIS / HÉRY

Transport effectué par mes soins, visites guidées et dégustations de vins dans deux domaines différents.



Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous n'hésitez pas à me laisser un mail.

*Caroline Rameau*



20  
TERRE  
DE JEUX  
24



# Yonne Sport Seniors

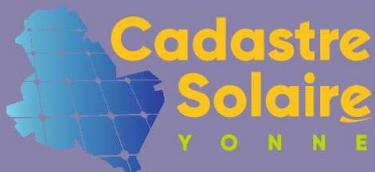
**HÉRY - Jeudi 21 mars 2024**  
**Salle polyvalente - Dojo**  
**17 rue du bois**

**Activités sportives gratuites**  
9 h 30 à 12 h • 13 h 30 à 16 h

Inscription souhaitée avant le 18 mars au 03 86 72 88 50  
ou par mail à [sports@yonne.fr](mailto:sports@yonne.fr)  
Pour plus de renseignements : [www.yonne.fr](http://www.yonne.fr)



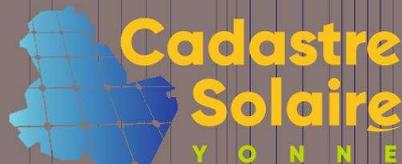
Dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Repas non pris en charge par l'organisation



Vous souhaitez mettre en place un projet, faites-vous accompagner par une structure publique :



[sdey89.cadastre-solaire.fr](http://sdey89.cadastre-solaire.fr)

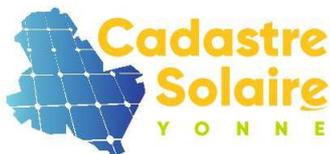


sdey  
Syndicat Départemental  
d'Énergies de l'Yonne



## Comment connaître le potentiel de VOTRE PROJET SOLAIRE

GUIDE PRATIQUE



Accessible à tous les publics dont la Communauté de Communes/d'Agglomération, ou la commune, est adhérente

- Particuliers
- Agriculteurs
- Collectivités
- Entreprises
- Associations

Une cartographie départementale pour visualiser le potentiel solaire des toitures



### Solaire Thermique

Pour chauffer l'eau sanitaire de la maison

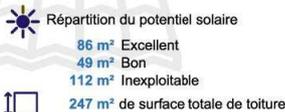
### Solaire Photovoltaïque

Pour produire de l'électricité en auto consommation ou vente totale

### Exemple de simulation



### MA TOITURE



Crédit : CYTHELIA ENERGY

### MA FUTURE INSTALLATION

47 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sur ma toiture

9 490 kWh/an de production électrique estimée, soit les besoins annuels d'environ 4 personnes

### RENTABILITE

20 200 € TTC d'investissement net (incluant l'achat du matériel, la pose des panneaux, l'assurance et le raccordement au réseau ; les subventions sont incluses dans le prix indiqué)

1 720 €/an de recettes brutes (hors frais d'entretien et remboursement de l'emprunt bancaire)

7 780 € de bénéfices nets au bout de 20 ans

## SIMPLE en QUELQUES CLICS !

- 1 Saisir une adresse ou cliquer sur une toiture (ou un parking)
- 2 La toiture sélectionnée indique un potentiel solaire
- 3 Choisir l'énergie que vous souhaitez étudier

# Héry (89550)

 1 786 habitants

 Superficie de 2 119 ha

## Potentiel photovoltaïque



## Potentiel solaire thermique



**154 679 m<sup>2</sup>**

Surface de toiture exploitable

*Surface cumulée de toutes les zones en toiture propices à l'installation de capteurs solaires thermiques*



Cette surface exploitable se trouve sur  
1 687 bâtiments parmi les  
2 443 bâtiments du territoire.



**41 309**

Nombre cumulé de capteurs solaires thermiques

*Nombre de capteurs solaires thermiques pouvant être installés sur la totalité de la surface de toiture exploitable.*

### MAISON DE SANTÉ

Le projet de la future maison de santé se peaufine. Ci-dessous une esquisse (non finalisée) du bâtiment qui sera situé à la sortie d'Héry en direction de Seignelay.



### A.D.M.R. D'HÉRY



Le réseau A.D.M.R. d'Héry, réseau associatif d'aide à la personne, accueille le public les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Vous pouvez également rejoindre l'A.D.M.R. lors des permanences téléphoniques les lundis et mardis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, ainsi que les jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Mme Elodie ROBINET-GOUGET, nouvelle coordonnatrice de proximité vous accueillera dans les locaux situés au 51 grande Rue.

### TRAVAUX DE LA COUR DE LA MAIRIE



En ce début du mois de mars, les entreprises Pierre GONIN paysage et EURL Muziot Yannick ont entamé les travaux de réhabilitation de la cour de la Mairie.

L'entreprise EUROVIA interviendra fin mars pour réaliser l'enrobé de la cour.

Deux des trois tilleuls en mauvaise santé et devenus dangereux ont été arrachés et immédiatement remplacés par des plus jeunes.

L'aire de jeux est inaccessible et interdite pendant toute la durée du chantier.

L'accès à la Mairie se fera exclusivement par le grand portail principal. Ce dernier sera fermé en dehors des horaires d'ouverture.

L'accès au city stade se fera exclusivement par le parking du cimetière.

L'accès à la maison des associations se fera par la petite cour.

## LES ÉCOLES

### ADMISSIONS SCOLAIRES 2024/2025

Les admissions à l'école auront lieu :

- Le jeudi 4 avril de 8h45 à 10h et de 15h30 à 18h
- Le lundi 8 avril de 8h45 à 10h et de 15h30 à 18h
- Le mardi 9 avril de 8h45 à 10h et de 15h30 à 18h

Sont concernés :

- les enfants nés en 2021
- également ceux nés avant 2021 et qui déménageraient prochainement sur Héry

Se munir :

- du livret de famille
- d'une photocopie des vaccinations à jour (D.T. Polio)
- du certificat d'inscription délivré par la Mairie
- du certificat de radiation si l'élève était déjà scolarisé dans une autre école

En cas de problème, téléphoner au 03.86.47.79.67 (école primaire)



## SERVICE JEUNESSE



## Cela s'est passé il y a 1 000 ans

### Le concile d'Héry

Au début du XI<sup>e</sup> siècle, la dynastie capétienne qui a remplacé les Carolingiens est encore mal assurée. Le roi Robert II dit le pieux a succédé à son père Hugues Capet. Face à un pouvoir politique encore faible, l'Eglise apparaît comme la principale puissance du fait de sa stabilité.

#### INTRODUCTION :

Un concile est une assemblée de religieux et de laïcs réunis pour débattre de questions religieuses ou politico-religieuses. Il peut être universel ou régional. A l'époque contemporaine, les conciles sont uniquement religieux et universels ; ils sont provoqués par le pape. Ce n'était pas le cas au Moyen-Age. Celui d'Héry a été initié par Hugues, comte de Chalon et évêque d'Auxerre, pour des raisons politico-religieuses liées à l'espace bourguignon ou limitrophe. Ces conciles régionaux du Moyen-Age avaient souvent pour but de rétablir la paix après des affrontements locaux. C'est ce qu'on appelait la « paix de Dieu ». Malheureusement aucun rapport écrit n'est parvenu jusqu'à nous. Même sa date a été longtemps méconnue ou avancée de façon erronée par les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui a engendré des conclusions fausses sur les raisons de la tenue de ce concile. Malgré tout, celui-ci a du avoir une certaine importance à l'époque pour être qualifié au siècle suivant de « magnus conventus » par un moine de Sens nommé Clarius. Pour bien comprendre l'enjeu de ce concile, il faut commencer par décrire le déroulé des événements survenus entre 1002 et 1032 en Bourgogne.

#### CALENDRIER DES EVENEMENTS SURVENUS EN BOURGOGNE ENTRE 1002 et 1032 :

En 1002 meurt Henri, duc de Bourgogne, qui a désigné son beau-fils, Othe-Guillaume, comme successeur. Mais le roi de France Robert II brigue la succession ducale en tant que neveu du duc Henri, d'où la guerre de succession de Bourgogne qui s'est poursuivie jusqu'en 1006 par la prise d'Avallon puis d'Auxerre par le roi. Landry, comte de Nevers et gendre d'Othe-Guillaume, avait été nommé gouverneur d'Auxerre par son beau-père. Rappelons qu'à cette époque, et ceci depuis la fin du IX<sup>e</sup> siècle, Auxerre était la capitale du duché de Bourgogne, et non Dijon. Tous les seigneurs bourguignons avaient soutenu Othe-Guillaume sauf Hugues, comte de Chalon et évêque d'Auxerre. Le roi avait demandé le soutien militaire de Richard II, duc de Normandie. En 1006 les seigneurs bourguignons font la paix avec le roi, sauf Brunon de Roucy, évêque de Langres, suzerain pour le comté de Dijon et apparenté à Othe-Guillaume. Ce dernier renonce au duché.

En 1016, Brunon, évêque de Langres, meurt en début d'année et est remplacé par Lambert de Vignory, favorable au roi. Le concile de Verdun sur le Doubs, initié par Hugues comte de Chalon, vient entériner définitivement la paix et terminer la guerre de succession de Bourgogne. C'est ce même Hugues qui déclenchera plus tard le concile d'Héry grâce à son autre fonction d'évêque et de lieutenant du roi en Bourgogne. Othe-Guillaume devient comte de Dijon sous suzeraineté royale à titre viager uniquement.

AVANT 1023 : Certainement pour sceller la paix entre Landry comte de Nevers et le roi, ce dernier marie sa fille Advise à Renaud, fils de Landry.

ENTRE 1023 et 1025 : Henri fils cadet du roi Henri II est nommé duc de Bourgogne dans cet intervalle de temps. Son frère aîné Hugues était déjà roi de France associé à son père. En 1023, Henri n'a pas de titre associé à son nom dans les actes d'époque alors qu'en 1026 il est dit duc de Bourgogne.

En 1024 : De janvier à mars se déroule le concile d'Héry. Les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle l'avaient placé en 1015 voire 1020 avec pour motif de sceller la paix suite à la guerre de succession de Bourgogne. Nous avons vu que cette cause d'assemblée est celle du concile de Verdun sur le Doubs en 1016. La date réelle

est 1024, date révélée par un texte de l'année 1023 ancien style avant Pâques, c'est-à-dire 1024 nouveau style (au Moyen-Age, l'année commençait à Pâques\*\*). Dans ce texte, il est dit que le roi se trouvait à Avallon et revenait du concile d'Héry ainsi que plusieurs évêques. L'assemblée de dignitaires devait se réunir à Auxerre à l'abbaye Saint-Germain, mais un incendie déclaré en 1023 dans cette ville avait détruit partiellement l'abbaye qui ne pouvait de ce fait accueillir des personnages de haut rang. Le choix du lieu de rencontre fut fixé à Héry, maison monacale (« domus ») appartenant à l'abbaye Saint-Germain. C'était un ancien monastère en partie détruit au IX<sup>e</sup> siècle par les raids des Normands. Après reconstruction, il consistait en une grange et un lieu de réception pour recevoir des hôtes. En 1025, Hugues, fils aîné du roi Robert II, décède. L'année suivante (1026) Othe-Guillaume, comte de Bourgogne (la future Franche-Comté) et comte de Dijon, décède à son tour. Le roi Robert II et toute sa famille se rendent à Dijon pour prendre possession du comté de Dijon. C'est alors que la capitale du duché de Bourgogne est fixée à Dijon, position jugée plus centrale par rapport aux limites du duché. En 1027, Henri est associé au trône par son père (il lui succèdera en 1031 sous le nom de Henri I<sup>er</sup>). Dans les actes, le titre royal élude le titre ducal. Landry, comte de Nevers, meurt en 1028. Il n'apparaît jamais avec le titre de comte d'Auxerre dans les actes. De 1002 à 1006 il est seulement gouverneur de la ville pour le compte de son beau-père Othe-Guillaume. Son fils Renaud lui succède comme duc de Nevers. En 1032, le roi Henri I<sup>er</sup> nomme son frère puîné Robert duc de Bourgogne sous le nom de Robert I<sup>er</sup> sur l'insistance de leur mère la reine Constance. Ce dernier sera le premier représentant de la dynastie des ducs capétiens de Bourgogne qui s'éteindra au XIV<sup>e</sup> siècle à la mort de Philippe de Rouvres. La capitale ducal est fixée définitivement à Dijon. Le comté d'Auxerre est séparé du duché et est attribué à Renaud, comte de Nevers\*\*\* du fait de son mariage avec Advise, sœur des précédents.

**PARTICIPANTS AU CONCILE D'HERY :** La liste que nous allons donner n'est pas exhaustive. Il y avait certainement d'autres religieux car des reliques d'au moins trois monastères avaient été apportées à Héry. Achard, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, était certainement présent bien qu'ayant refusé de déplacer les reliques de Saint-Germain. Les fils du roi étaient peut-être venus également ainsi que Geoffroy évêque de Chalon. Les participants dont les noms sont parvenus jusqu'à nous sont : Robert II roi de France, Constance son épouse, Hugues évêque d'Auxerre et initiateur du concile, Leotheric archevêque de Sens, Landry comte de Nevers, Gosselin archevêque de Bourges, un abbé de Montier en Der\* dont le nom est inconnu.

**SUJETS ABORDES AU CONCILE D'HERY :** Comme il a été dit plus haut, aucun texte ne nous a été transmis sur le déroulé ou les conclusions du concile. Les sujets avancés ne seront donc que des hypothèses ou des suppositions. Les indices pouvant nous fournir des éléments de réponse sont la qualification de « magnus conventus » par le moine Clarius, le contexte politique régional de l'époque, le lieu de réunion de l'assemblée et le nom des participants connus. Le premier des thèmes évoqués lors du concile est une certitude induite de la présence de Landry comte de Nevers et de l'abbé de Montier en Der. Le comte avait usurpé des domaines nivernais, dont Decize, appartenant à l'abbaye champenoise de Montier en Der. Il reconnaît les faits mais cherche, lors du concile, à s'emparer des reliques de Saint Berchaire que les moines de Montier en Der avaient apportées à Héry. Le plan est démasqué et les moines repartent emmenant les reliques. Un miracle se serait produit à ce sujet lors du passage de l'Armanche à Saint-Florentin en échappant aux visées de Landry. Le choix d'Héry, comme lieu de l'assemblée parmi les possessions de l'abbaye, est certainement lié aux sujets traités. Héry était situé en zone frontière du duché de Bourgogne et de l'évêché d'Auxerre, proche du comté de Troyes et de l'ensemble de la Champagne.

Le deuxième sujet traité est une supposition tirée d'une part de la présence de Leotheric, archevêque de Sens, et du roi Robert II et d'autre part de la position d'Héry en zone frontière du Sénonais (comté et évêché). Un conflit avait pris naissance dès 1015 à Sens entre Renard II comte du Sénonais et à la fois, l'archevêque et le roi. Renard II avait été battu mais restait insoumis au roi. Il avait perdu une partie de son comté et restait comte de l'autre partie mais à titre viager seulement (il mourra en 1055). Peut-être le concile apporta-t-il une « paix de Dieu » à cette occasion. Par ailleurs Renard II avait un allié en la personne de Eudes II, comte de Blois, Tours et Troyes, opposé lui aussi au roi. Là aussi peut-être une œuvre de pacification lors du concile.

Le quatrième point abordé lors du concile est peut-être lié à la création du Comté de Joigny comme démembrement du comté de Sens et sa dévolution à Geoffroy I<sup>er</sup> et à Alix (ou Adèle), la sœur ou tante paternelle de Renard II comte de Sens. Ici également nous invoquons la proximité d'Héry avec Joigny.

Le dernier thème supposé avoir été au cœur des débats du concile d'Héry fait appel à l'initiateur de l'assemblée, Hugues, évêque d'Auxerre, et à son rôle de lieutenant du roi en Bourgogne ainsi qu'à la qualification par Clarius de « magnus conventus ». N'oublions pas que la réunion devait avoir lieu à Auxerre et que cette ville était à cette époque capitale du duché de Bourgogne. La date de 1024 correspond très bien à l'intervalle de temps pendant lequel Henri, fils cadet du roi, est devenu duc de Bourgogne. Nous pensons que c'est à Héry, lors du concile, qu'Henri s'est vu attribuer le titre de duc de Bourgogne. Ceci aurait pu être à l'origine de l'appellation de concile majeur.

**CONCLUSION :** Le concile d'Héry n'a donc pas eu lieu en 1015 avec pour but l'arrêt des hostilités de la guerre de succession de Bourgogne comme le croyaient les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'est déroulé en début d'année 1024 avant Pâques, vraisemblablement pour nommer Henri, fils du roi, comme duc de Bourgogne et pour pacifier la région, notamment en Sénonais et Champagne.

Section Histoire locale de la SMCH

#### Sources bibliographiques :

- Histoire de Seignelay WB Henry 1833/1853
- Mémoire concernant l'histoire d'Auxerre Ab Lebeuf 1848/1856
- Histoire de l'Auxerrois A. Challe 1878
- Histoire des ducs de Bourgogne E. Petit 1885/1905
- Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne G. de Manteyer 1899
- Le royaume de Bourgogne P. Poupardin 1907
- Le Nivernais et les comtes de Nevers R. de Lespinasse 1909/1914
- Formation territoriale de la Bourgogne E. Jarry 1948
- Les ducs de Bourgogne et la formation du duché J. Richard 1954
- Histoire de la Bourgogne ed. Privat 1978
- Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois Y. Sassier 1980
- Histoire d'Auxerre J.P. Rocher ed. Horvath 1984
- Les comtes palatins de Bourgogne T. Le Hôte 1995
- Saint-Germain d'Auxerre et ses dépendances N. Deflou-Leca 2010
- La dynastie capétienne T. Le Hôte 2018
- 
- \* Montier en Der : localité de Haute Marne au sud du lac de Der
- \*\* Ce n'est que sous le règne de Charles IX, au XVI<sup>e</sup> siècle, que le début de l'année fut fixé au 1<sup>er</sup> janvier. Vu la mobilité de la date de Pâques, avec l'ancien système, deux années consécutives pouvaient compter des nombres de jours très différents.
- \*\*\* C'est peut-être de cette époque que date la parfaite similitude des armoiries des villes d'Auxerre et de Nevers.

**Vendredi 12 avril à 18h**

**Salle des associations d'Héry**

**Conférence donnée par Mme Hélène BRUN**

**L'Abbaye de Saint-Germain d'Auxerre**

Jusqu'à la Révolution, les terres exploitées par les paysans d'Héry appartenaient à la communauté monastique de Saint-Germain. A l'époque carolingienne, des moines de Saint-Germain y ont fondé un monastère. La section Histoire locale de la SMCH a demandé à Madame Brun, professeur agrégée d'histoire, de nous retracer l'évolution historique de cette abbaye depuis sa fondation. Cette conférence intéressera tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la « maison mère » de l'ancien monastère d'Héry.

Entrée libre

### TARTE TATIN AUX ENDIVES

**Ingrédients pour 6 personnes – Préparation : 20 minutes – Cuisson : 30 minutes**

- ✓ 1kg d'endives
- ✓ 2 cuillères à soupe de cassonade
- ✓ 1 pâte brisée
- ✓ 100g de beurre
- ✓ 2 cuillères à soupe de curry
- ✓ 2 échalotes
- ✓ sel
- ✓ poivre



Étape 1 : Nettoyer les endives, ôter les feuilles abîmées et les couper en tronçons. Peler et émincer les échalotes. Préchauffer le four à 180 degrés sur thermostat 6

Étape 2 : Faire revenir dans une poêle les endives avec les échalotes dans 80g de beurre pendant 15 minutes environ. Saupoudrer de curry, saler et poivrer.

Étape 3 : Mettre la cassonade dans un moule avec les 20g de beurre coupé en petits morceaux. Y déposer les endives. Couvrir avec la pâte.

Étape 4 : cuire 30 minutes environ à four moyen.

### ŒUFS DE PÂQUES

**Ingrédients pour 4 personnes – Préparation : 30 minutes – Cuisson : 20 minutes**

- ✓ 8 oeufs
- ✓ 650g de chocolat noir
- ✓ 50g de miel
- ✓ 20cl de crème liquide
- ✓ 35g de beurre
- ✓ 1 cuillère à soupe Grand Marnier
- ✓ 8 bonbons en forme d'œufs au plat
- ✓ 50g de cacao



Étape 1 : Pour réaliser cette recette d'œufs de Pâques en chocolat, concassez 400g de chocolat. Faire fondre 200g au bain-marie puis ajouter les 200g de chocolat restant. Bien mélanger.

Étape 2 : Décalotter délicatement les œufs avec un coupe-œuf. Les vider dans un saladier. Rincer les coquilles et les égoutter à l'envers sur une grille.

Étape 3 : Verser le chocolat fondu dans une poche à douille et remplir les œufs jusqu'au bord. Faire durcir les œufs debout 10 minutes au congélateur. Vider le chocolat non pris et replacer les œufs au congélateur

Étape 4 : Concasser le chocolat restant dans un saladier. Dans une casserole, faire chauffer doucement la crème, le beurre et le miel. Verser le mélange douillant sur le chocolat, ajouter le Grand Marnier et mélanger bien. Laisser refroidir à température ambiante.

Étape 5 : Sortir les œufs du congélateur et les écarter délicatement. Les saupoudrer de cacao. Poser les œufs dans des coquetiers, les remplir de crème au chocolat puis décorer d'un bonbon. Il n'y a plus qu'à servir.

Les associations sont invitées à nous communiquer leurs informations **avant le 25 mars 2024, impérativement**, pour une insertion dans le Bulletin Municipal **d'avril**. Vous pouvez nous transmettre vos informations au fur et à mesure pour une parution sur notre site et la page facebook de la commune.  
Adresse e-mail : [accueil@mairie-hery89550.fr](mailto:accueil@mairie-hery89550.fr)



## A.S. Héry Basket

NEWS du BASKET / Site : [ash-basketball.com](http://ash-basketball.com)



Contacts : F Borsato 06 72 37 87 54. MC Blanchard 07 81 48 20 61

### CALENDRIER MARS EQUIPES SENIORS

#### **Nationale 3 : Poule I**



Après 3 défaites consécutives et un remaniement au sein de l'équipe avec un nouvel entraîneur Geoffroy Padgis, l'équipe a bien réagi face à Saint André les Vergers(4<sup>ème</sup>) ce samedi 10 février. Cette victoire, acquise dans la douleur (81-80), va faire du bien au moral. Il était temps de réagir pour éviter de s'enliser dans le classement.

Le public, revenu en nombre à Héry, et les minots (U 11) qui ont été présentés avec les joueurs ont pu assister à un match à rebondissement et les jeunes supporters ont porté haut leur équipe. Quelle ambiance !!!!!!! Maintenant il va falloir confirmer le 24 février à LYON.



2 MARS : PHENIX GAB HERY(7<sup>ème</sup>) / DADOLLE (7<sup>ème</sup>) à AUXERRE 20 h salle Mésonès,

23 MARS : PHENIX GAB HERY/MONMOROT (4<sup>ème</sup>) à HERY 20 h.

4 AVRIL : PHENIX GAB HERY/RIEDISHEIM (13<sup>ème</sup>) lieu à déterminer.

### **Pré-nationale Seniors 2 : Poule B**

Un nouveau calendrier, pas encore connu à ce jour va être établi. Ils figureront dans la poule basse et essaieront de se maintenir. Le premier match aura lieu le 10 mars. Leur effectif variant selon les matchs des uns et des autres, le maintien est le seul objectif.

### **Régionale Masculine 3 : Poule B**

Cette équipe qui pointe à la 4<sup>ème</sup> place, va son bonhomme de chemin et se fait plaisir. Leur maintien semble bien assuré mais rien n'est acquis et maintenant il faut encore jouer 5 matchs dont 2 à domicile.

24 mars à 15 h 30 : PHENIX GAB HERY /BREUIL

### **EQUIPES JEUNES REGION**

**U 20** : (moins de 20 ans) : 8<sup>ème</sup> sur 10. Pour leur première année en Région, ils galèrent un peu mais restent cependant très motivés.

Samedi 9 mars à HERY : PHENIX GABHERY/FONTAINES

**U 15** : (moins de 15 ans) et les **U 13** : (moins de 13 ans) : sont en attente de leur nouveau calendrier poule basse.

### **2 U 13** remarqués

Maxime ETIENNE et Quentin RICHEFEU se sont sélectionnés au challenge benjamins (épreuve individuelle) et vont défendre leur chance le DIMANCHE 10 MARS à la FINALE REGIONALE. Nous leur souhaitons bonne chance.



**Ces deux jeunes ont également participé au Tournoi des étoiles** qui a réuni les sélections de tous les Comités de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes et de Bourgogne Franche-Comté. Les jeunes se distinguant lors de ce tournoi sont invités à rejoindre les camps d'entraînements régionaux et notamment Maxime ETIENNE a été détecté pour participer aux entraînements de sélection. A l'issue de ces entraînements de sélection, quelques-uns pourront intégrer le pôle espoir de la JDA. Nous lui souhaitons bonne chance !



# E.S. Héry

Site : [www.eshery.footeo.com](http://www.eshery.footeo.com)



## Les résultats !

En raison des conditions météorologiques compliquées ces dernières semaines, rendant les terrains parfois impraticables, peu de rencontres ont pu se jouer.



De ce fait, les séniors n'ont toujours pas repris le championnat en 2024.

Les vétérans se sont fait plaisir un jeudi soir sur le terrain d'Epineau les Voves pour disputer une rencontre amicale face à l'équipe de Laroche avec une victoire 3 buts à 1 à la clé.

Après avoir validé leur montée en 2023, les U18 ont débuté leur championnat D1 avec une défaite face à Joigny (5-2) et un match nul contre l'U.F. Tonnerrois (2-2). Ils ont poursuivi leur championnat futsal durant les vacances scolaires en remportant leur rencontre 9-1 contre ST Georges et par forfait contre Avallon FCO.

Chez nos U15 et nos U13 les résultats sont mitigés dans leurs championnats respectifs. On attend plus de régularité de leur part.

En U9 et U11 les plateaux officiels n'ont pas encore repris mais ils ont pu profiter de différents tournois futsal ou de rencontres amicales sur des terrains praticables.

On croise les doigts pour un temps plus clément dans les semaines à venir afin de reprendre un rythme régulier.



## À noter dans vos agendas !



Cette année, l'E.S. Héry organisera la fête de la musique le vendredi 21 juin 2024.

La première partie sera assurée par le groupe OZ la soul pop music. DJ Anthony ROSSANO, reconnu dans le milieu auxerrois, viendra enflammer la piste pour le reste de la soirée.

Vous pouvez d'ores et déjà noter cette date dans votre agenda. Plus d'informations à venir dans les prochains bulletins.



Héry Sport et Détente

**HERY SPORT ET DETENTE**



**MUSCULATION - TRAIL  
YOGA - SHAKTI DANCE**



HSD89

IL N'EST PAS TROP TARD POUR NOUS REJOINDRE!  
TARIFS DÉGRESSIFS EN COURS D'ANNÉE  
NOUVELLES SECTIONS MARCHÉ ET MEDITATION



renseignements  
Dominique  
06.21.62.53.67

NOTEZ DÉJÀ LA DATE  
DU DIMANCHE 07AVRIL POUR NOTRE  
NOUVELLE ÉDITION 2024 DE  
NOTRE RANDONNÉE  
L'HERISSOISE!



## A.S. Héry Up and Down

# Journée de la femme - Dimanche 10 Mars - 10H - 17H

**Atelier Méditation**  
10h30



**Conférence sur la nutrition**  
14h

### Journée bien-être

(massage, vente de bijoux, soin du corps, vêtement de seconde main, fleuriste, coiffure, savonnerie)

**Initiation Dance Hit**  
11h & 15h



**Atelier Sophrologie**  
15h45



**SALLE POLYVALENTE - HÉRY**  
Entrée gratuite





# Soirée carnaval

“Thème Hawaï”

Samedi 16 mars 2024

19h

Salle polyvalente

2€ par personne  
Gratuit pour les  
moins de 12 ans

Restaurations  
sur place

DRINKS  
-  
SNACKS

Soit fun et  
viens déguisé !

Organisé par  
“Les amis  
des écoles”



# Ateliers d'Arts Plastiques d'Héry

Les ateliers d'arts plastiques organisent leur traditionnelle exposition le samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 juin 2024 à la Salle Polyvalente d'Héry.

Invité d'honneur : M. Didier BOISSEAUX



Séniors et Loisirs

## CONCOURS DE BELOTE

**ORGANISÉ PAR SENIORS ET LOISIRS HERY**

Salle des associations

4 Rue Charles Rolland

**JEUDI 14 MARS 2024**

INSCRIPTIONS à PARTIR DE 13H30

DEBUT du CONCOURS 14H00

4 parties de 10 donnes

**INSCRIPTIONS : 5 Euros**

**LOTS : créments, rôtis 2kgs, rôtis 1kg, filets garnis,**

**LOTS divers et consolants à tous**

**PÂTISSERIE/ CAFE/ BUVETTE**

**Préinscription avant le 11 mars 2024**

**RENSEIGNEMENTS :**

Aline	06 75 29 66 52
Christian	06 31 69 08 65

Sl.hery.89@gmail.com

## MARS

- Samedi 2** **CTC PHENIX GAB / AS HÉRY 1 – DADOLLE – 19<sup>ème</sup> journée Nationale 3**  
Complexe sportif Serge Mésonès d'Auxerre – 20h
- Dimanche 3** **LOTO organisé par l'A.S. Héry Basket**  
Salle Polyvalente – 13h30
- E.S. HÉRY – CHAMPS SUR YONNE – 11<sup>ème</sup> journée de Départemental 1**  
Stade Municipal d'Héry – 15h
- Dimanche 10** **JOURNÉE DE LA FEMME organisée par Up and Down**  
Salle Polyvalente – 10h
- TROC LIVRE organisé par la Bibliothèque municipal d'Héry**  
Bibliothèque municipale
- E.S. HÉRY – F.C. SENS 3 – 14<sup>ème</sup> journée de Départemental 1**  
Stade Municipal d'Héry – 15h
- Jeudi 14** **CONCOURS DE BELOTE – organisé par Séniors et Loisirs**  
Maison des associations d'Héry – 13h30
- Samedi 16** **BAL COSTUMÉ organisé par les Amis des écoles**  
Salle Polyvalente – 19h
- Jeudi 21** **YONNE SPORTS SÉNIORS organisé par le Conseil Départemental (à partir de 55 ans)**  
Salle Polyvalente – 9h30 à 12h et 13h30 à 16h
- Samedi 23** **CTC PHENIX GAB / AS HÉRY 1 – MONTMOROT – 21<sup>ème</sup> journée Nationale 3**  
Salle Polyvalente – 20h
- Dimanche 31** **E.S. HÉRY – MT ST SULPICE – 13<sup>ème</sup> journée de Départemental 1 reportée**  
Stade Municipal d'Héry – 15h

## AVRIL

- Samedi 6** **CTC PHENIX GAB / AS HÉRY 1 – RIEDISHEIM – 23<sup>ème</sup> journée Nationale 3**  
Complexe sportif Serge Mésonès d'Auxerre – 20h
- SOIRÉE 40 ANS DE L'A.S. HÉRY BADMINTON – organisée par A.S. Héry Badminton**  
Salle Polyvalente
- REPAS INTERGÉNÉRATIONNEL – organisé par Animations d'Héry**  
Maison des associations
- Dimanche 7** **RANDONNÉE L'HÉRISSOISE – organisée par Héry Sport et Détente**  
Maison des associations – à partir de 8h
- E.S. HÉRY – A.S. CHABLIS – 16<sup>ème</sup> journée de Départemental 1**  
Stade Municipal d'Héry – 15h
- Vendredi 12** **CONFÉRENCE L'ABBAYE ST GERMAIN D'AUXERRE – organisée par la Société Musicale et Culturelle d'Héry**  
Maison des associations – 18h
- Samedi 20** **REPAS DE PRINTEMPS (sur invitation) – organisé par la Mairie**  
Salle Polyvalente
- CTC PHENIX GAB / AS HÉRY 1 – RIEDISHEIM – 25<sup>ème</sup> journée Nationale 3**  
Complexe sportif Serge Mésonès d'Auxerre – 20h
- Samedi 27** **REPAS DE L'AMICALE DB – organisé par l'amicale Davey BICKFORD**  
Salle Polyvalente

# Infos pratiques

## Mairie



2 Rue Charles Rolland

Lundi : 8h30-12h00  
Mardi : 8h30-12h00 / 13h30-18h30  
Mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30  
Jeudi : 8h30-12h00  
Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Standard : 03.86.47.73.00

Mail : [contact@mairie-hery89550.fr](mailto:contact@mairie-hery89550.fr)

Site : [www.mairie-hery89550.fr](http://www.mairie-hery89550.fr)

## Agence Postale Communale



2 Rue Charles Rolland

Lundi : 8h30-12h00  
Mardi : 8h30-12h00 / 13h30-18h30  
Mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30  
Jeudi : 8h30-17h00  
Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Agence Postale Communale : 03.86.47.32.95

## Centre Communal d'Action Sociale



Rendez-vous sur appel au  
03.86.47.73.00

Mail : [ccashery@orange.fr](mailto:ccashery@orange.fr)

Boîte aux lettres : 2 rue Charles Rolland

## Communauté de Communes Serein-Armanche



Ouvert du Lundi au Vendredi  
de 9h à 12h  
et de 14h à 17h.

### Administratif

37 Avenue du Général Leclerc  
89600 ST FLORENTIN  
Tél : 03.86.80.50.50

Mail : [contact@cc-sereinarmanche.fr](mailto:contact@cc-sereinarmanche.fr)

### Environnement

37 Avenue du Général Leclerc  
89600 ST FLORENTIN  
Tél : 03.86.43.46.43

Mail : [dechets@cc-sereinarmanche.fr](mailto:dechets@cc-sereinarmanche.fr)

## Groupe Scolaire



8 Ruelle des Duches  
03.86.47.79.67

## Centre de Loisirs

### « Les Petits Hérissons »

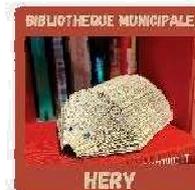


15 rue de l'Eglise  
Tél-Fax : 03.86.47.96.70  
[lespetitsherissons.hery@gmail.com](mailto:lespetitsherissons.hery@gmail.com)

## Bibliothèque municipale Place de l'Eglise

Mardi : 16h30 – 17h30  
Mercredi : 17h – 18h  
Jeudi : 16h30-17h30  
Vendredi : 16h30 – 18h30

Mail : [bibliothequemunicipalehery@orange.fr](mailto:bibliothequemunicipalehery@orange.fr)  
Tél : 03.58.43.80.93



## Déchetterie



**Seignelay (route D84)** Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 10h à 12h et 14h à 18h (17h en hiver)

**Brienon (route du Boutoir)** Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 10h à 12h et 14h à 18h (17h en hiver)

**St Florentin (29 rue Jean Moulin)** Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h (17h en hiver)

**Horaires d'été** du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

**Horaires d'hiver** du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

## Ramassage des sacs noirs et jaunes

Le ramassage des sacs de tri sélectif (sacs jaunes) a lieu tous les vendredis des semaines paires. Le ramassage des sacs noirs a lieu tous les lundis des semaines impaires.

## Nuisances sonores

Chacun se doit de respecter la réglementation afin de préserver la qualité de vie de la collectivité. Des heures et jours d'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, scies...) sont fixés :

**Jours ouvrables** : 8h30/12h00 - 14h30/19h00

**Samedi** : 9h00/12h00 - 15h00/19h00

**Dimanche et jours fériés** : 10h00/12h00 - 16h00/18h00

Merci à tous les propriétaires de chiens de faire en sorte que les aboiements intempestifs ne dérangent pas le voisinage.

## Maison de Services Au Public (M.S.A.P.)



France  
services

6 rue Gatelot  
89250 SEIGNELAY

03.86.31.08.17 – [france-services@seignelay.fr](mailto:france-services@seignelay.fr)

L'espace France Services est accessible à tous. Il sert de relais entre vous et les administrations partenaires et vous accompagne dans vos démarches administratives. Il s'agit d'un service gratuit, confidentiel et sans rendez-vous.

Du mardi au vendredi : 9h/12h00 - 14h/18h00  
Samedi : 9h30/12h00